

# **L'Agence souhaite soutenir des actions innovantes dans le champ de la santé sexuelle**

## **CONTEXTE**

La Stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS), publiée en Mars 2017, et résultat d'un travail de concertation important, propose d'aborder la santé sexuelle dans une approche ouverte, globale positive, s'inscrivant davantage dans la promotion de la santé que sous l'angle de la prévention de maladies, ou d'événements indésirables (ou non désirés).

Les 5 axes de la stratégie nationale couvrent : la promotion d'une sexualité équilibrée et aux risques maîtrisés ; la prévention des maladies infectieuses ; la capacité à répondre aux besoins des plus vulnérables, des plus exclus ; l'amélioration de la santé reproductive (contraception, IVG, infertilité) ; le soutien à la recherche et à l'innovation en santé sexuelle. Les actions attendues par la SNSS sont structurées dans le cadre du PRS francilien

En Avril 2018, la Direction générale de la santé a diffusé une feuille de route pour cette SNSS, et un plan articulé autour de 26 actions pour la période 2018-2020. Certaines de ces actions relèvent d'un pilotage et d'une mise en œuvre nationaux (plaidoyer interministériel ; formation des professionnels de santé, évolutions de cadres réglementaires ...), d'autres sont initiées et pilotées par le niveau régional.

Dans le cadre de son PRS, l'ARS Ile de France a choisi de réserver une enveloppe financière au sein des crédits du Fonds d'Intervention régional à la déclinaison de la stratégie nationale de santé sexuelle sur les territoires franciliens, afin de promouvoir /favoriser des projets nouveaux, portés par des acteurs ou des coalitions d'acteurs au niveau territorial. Ces projets viseront à répondre à des besoins ou à des approches nouvelles.

## **LE CHAMP DES PROJETS NOUVEAUX A SOUTENIR**

Les projets qui seront retenus dans le cadre de cet Appel à initiatives, n'ont pas vocation à se substituer aux projets et programmes existants et financés par l'ARS dans les divers champs de la santé sexuelle (Santé reproductive, lutte contre les IST, santé des jeunes...).

Ces projets concernent des approches globales, intégrées, de la santé sexuelle pour des populations qui sont les plus éloignées du système de santé, de l'information.

*Types d'approches globales concernées* (à titre d'exemple, non limitatif): accueil et prise en compte globale des personnes (déterminants de la santé ; approche socio culturelle ; santé reproductive, risques infectieux ; impact de la précarité) ; réponse aux besoins en santé sexuelle de territoires, ou de populations spécifiques.

*Types de populations* : communautés d'origines étrangères (migrants/exilés/..) ; jeunes en rupture familiale ; jeunes ni en études, ni en formation, ni en situation d'emploi (NEET) ; groupes discriminés en raison de leur orientation sexuelle ou de genre (et en particulier les jeunes de ces groupes) ; femmes et jeunes filles soumises à des risques de violences liées au genre (non limitatif)

*Les projets intègrent des actions visant à renforcer les compétences psycho sociales des personnes dans une perspective d'empowerment (autonomisation), dimension reconnue comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être. Ils encouragent et valorisent la participation des usagers à la construction et au suivi des actions.*

#### **QUI PEUT REpondre A L'APPEL A INITIATIVES ?**

L'appel est ouvert à tout acteur associatif ou institutionnel (collectivités locales, établissements de santé,...) exerçant sur le territoire régional. Les propositions élaborées dans le cadre d'une coopération entre acteurs seront privilégiées.

#### **ATTENDUS DES PROJETS**

Il s'agit pour l'organisation, l'association, le groupement d'acteurs qui répond à l'appel, à partir d'un état des lieux existant ou à réaliser/à compléter :

- de qualifier les besoins et de proposer des objectifs, des orientations d'intervention dimensionnées et priorisées.

- d'organiser une approche concertée des acteurs locaux permettant de faciliter le contact avec les populations éloignées du système de santé, de l'information, et de proposer des approches inclusives, interprofessionnelles, intersectorielles (éducation, social, santé, logement) adaptées aux publics en termes d'âge, de genre, d'identité sexuelle, d'origine, de culture ou de pratiques.

Les projets devront apporter une attention particulière aux groupes qui ne s'adressent pas ou peu aux structures existantes, en leur proposant des services adaptés et suivis, (au-delà d'un TROD, d'un dépliant...).

Ils devront permettre de développer des approches nouvelles, des offres nouvelles, ne se substituant pas aux offres existantes. Sans qu'il s'agisse de projets de recherche, des éléments d'évaluation solides devront être proposés afin de pouvoir envisager de les étendre/répliquer/ adapter si cela est justifié.